

Le monument aux morts déplacé



La commune de Fouillouse célèbre les cérémonies commémoratives du 11 novembre et du 8 mai conjointement avec la municipalité de Sigoyer devant leurs monuments aux morts respectifs. À Fouillouse, ce monument a été construit il y a de nombreuses années en bordure immédiate de la route départementale 119 qui traverse le centre du village. Cet emplacement ne répondait plus aux enjeux, tant de sécurité des participants que de respect pour ces cérémonies mémorielles, obligeant à la mise en place d'une déviation.

La municipalité a donc décidé de déplacer le monument vers un espace plus adapté, propriété de la commune, à proximité de l'église, en cœur du village. Il répond aux objectifs de sécurité, puisqu'il n'y a pas de circulation routière, et de tranquillité. Cette décision a été prise en accord avec les familles des inscrits « Morts pour la France » sur le monument, l'amicale des anciens combattants et le président de leur Fédération départementale, ainsi que la population.

Le déplacement du monument a été réalisé au début de l'année

par une entreprise locale pour un coût de 8396€, avec l'appui financier des conseillers départementaux sur leur enveloppe cantonale (3495€) et de l'Office national des anciens combattants (700€).

À l'initiative du maire, Serge Ayache, le monument a été complété d'une plaque commémorative rappelant les « Chaos de l'histoire », afin de « porter un regard sur tous les conflits récents qui ont engagé notre armée et directement ou indirectement notre population » et n'exclure aucune victime de ces tragédies.

